



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 49899

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le niveau de pratique de l'anglais des personnes formées à l'IUFM. Depuis un certain nombre d'années, l'étude des langues étrangères est envisagée de plus en plus tôt dans le cursus scolaire. Or, selon certaines statistiques, 20 % des professeurs des écoles sont aptes à enseigner l'anglais à l'école primaire. Il lui demande si des mesures sont envisagées afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Parmi les admis au concours externe de recrutement de professeurs des écoles, titulaires d'une licence ou d'une maîtrise (ils représentent 85 % des admis), 7,5 % sont titulaires d'un diplôme en anglais et 12,3 % de ces mêmes admis sont titulaires d'un diplôme en langue. Lors de la troisième épreuve orale d'admission du concours, 47 % des admis ont choisi l'épreuve de langue étrangère (contre 30 % qui ont choisi l'épreuve de musique et 23 % l'épreuve d'arts plastiques). Dans le cadre de la réforme du concours de recrutement de professeurs des écoles, il est envisagé d'introduire dans les épreuves d'admission une épreuve de langue étrangère obligatoire, alors qu'actuellement l'épreuve de langue étrangère est subie après un choix effectué parmi les trois matières citées ci-dessus.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49899

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8578

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1381